

OUI, JE SOUTIENS LES MISSIONS DE FONDACIO !

1704ISF

Je soutiens par un don de :

- 1 000 € 5 000 €
 3 000 € 10 000 € Autres €

Je choisis l'affectation de mon don :

ORDRE DU CHÈQUE

- Protection sanitaire et sociale
des permanents/nouveaux
permanents en France.



**Fondation Nationale
pour le Clergé**

DON EN LIGNE → http://www.fondationduclerge.com/?page_id=117

△ Dans « Affectation » de la page de don, choisir « Fondacio France »

- Mission « Jeunes » et/ou
« Couples, Familles »
(France/Etranger)



**Fondation
AnBer - Fondacio**

- Projets solidaires et
de développement
(France/Etranger)



**Fondation
Développement
et Solidarité**

DON EN LIGNE → <https://don.fondationcaritasfrance.org/fondacio/>

VOS COORDONNÉES :

Prénom

Nom

Adresse

.....

..... CP

Ville Pays

Email

Vous recevrez un reçu fiscal à réception de votre don. Il vous permettra de déduire 75% de votre don de votre ISF ou 66% de votre IRPP. Nous nous engageons à ne pas transmettre vos coordonnées. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant en vous adressant à l'adresse ci-dessous.

Quel que soit l'ordre de votre chèque, renvoyez ce bon
avec votre chèque dans l'enveloppe jointe ou à :

**Fondacio – Service Donateurs
2 rue de l'Esvière – 49100 Angers**

COMMENT SOUTENIR ?

Vous pouvez soutenir Fondacio grâce à l'ISF via l'une de nos fondations abritées/partenaires :



LA PERMANENCE

En faisant un don à l'ordre de la **Fondation Nationale pour le Clergé**. Vous soutiendrez ainsi la protection sanitaire et sociale des permanents de Fondacio en France.



LA MISSION « JEUNES » ET/OU « COUPLES, FAMILLES » ?

En faisant un chèque à l'ordre de la **Fondation AnBer-Fondacio**. (Fondation Famille et Éducation de Fondacio, placée sous égide de la Fondation AnBer).



LA MISSION SOLIDARITÉ ?

En faisant un chèque à l'ordre de la **Fondation Développement et Solidarité** (placée sous égide de la Fondation Caritas France).

QUEL AVANTAGE FISCAL ?

75% de votre don sont déductibles de votre ISF dans la limite de **50 000 €** (45 000 € si combinaison de dons et investissements PME).

POUR UN DON DE

VOUS DÉDUISEZ DE VOTRE ISF

1 000 €

750 €

3 000 €

2 250 €

5 000 €

3 750 €

10 000 €

7 500 €

Pour être pris en compte pour votre déclaration ISF 2017, votre don devra avoir été fait avant la date limite de votre déclaration. Tenez compte du délai de réception de votre reçu fiscal !

**Les dons faits dans le cadre de l'ISF, sont de vrais accélérateurs de notre développement.
Merci de votre confiance et de votre soutien !**